

**OPERATION « JUMELLES + CONTROLE SANCTION AUTOMATISE »
DU MERCREDI 28 OCTOBRE 2009 ENTRE 16H00 ET 18H00**

La gendarmerie a constaté 188 accidents (-38) faisant 34 tués (-7) et 226 blessés (-81) sur les routes du département depuis le début de l'année 2009. Les vitesses excessives constituent la première cause d'accidents corporels de la circulation routière et le créneau horaire 16h00-20h00 est le plus accidentogène.

D'autre part, certains conducteurs ralentissent uniquement lorsqu'ils ont connaissance de l'imminence d'un contrôle de la vitesse puis accélèrent dès celui-ci dépassé. Ce comportement montre un profond mépris des règles de sécurité routière.

En vue de lutter contre ce phénomène, un contrôle coordonné des vitesses intitulé « jumelles + contrôle sanction automatisé » était organisé au niveau de l'escadron départemental de sécurité routière de l'Aisne le mercredi 28 octobre 2009 entre 16h00 et 18h00.

Les 28 gendarmes engagés avaient reçu pour mission de mettre en place des dispositifs de contrôle de la vitesse composés de postes de contrôle **visibles** immédiatement suivis de postes de contrôle **discrets**.

Les postes discrets étaient armés de véhicules banalisés de contrôle automatique de la vitesse. Certains de ces postes étaient positionnés immédiatement après les cabines radar fixes.

Au total, 25 excès de vitesse ont été constatés par les postes visibles et 41 par les postes discrets positionnés immédiatement après..

Un conducteur a notamment été contrôlé à 167km/h au lieu de 110 sur la RN 2 à hauteur de URCEL. Son véhicule a été immobilisé et son permis de conduire retenu. Convoqué devant le tribunal de police, il encourt la confiscation de son véhicule, une suspension de 3 ans de son permis et une amende de 1500 euros.

Plusieurs contrôles coordonnés de la vitesse sont d'ores et déjà programmés dans le cadre des migrations du WE de la Toussaint.

Cordialement,

Capitaine JOUGLAR.